

# YÉMEN

## Crainces de torture et de mauvais traitements

**Abdullah Mustaffa bin Abdul Rahim Aiob (h), ressortissant australien, 21 ans**

**Mohammed Illias bin Abdul Rahim Aiob (h), ressortissant australien, 19 ans**

**Marek Samouslki (h), ressortissant australien, 35 ans**

**Rasheed Shams Laskar (h), sujet britannique, 34 ans**

**Kinith Sorenson (h), ressortissant danois, 23 ans**

## ACTION URGENTE

### PUBLIC

Index AI : MDE 31/013/2006

AU 313/06

ÉFAI

22 novembre 2006

Les cinq étrangers dont le nom figure ci-dessus, qui poursuivaient des études au Yémen, ont été arrêtés le 15 octobre, pour « tentative d'introduction d'armes en contrebande en Somalie », semble-t-il. Depuis lors, ils sont détenus sans inculpation ni jugement et ne sont pas autorisés à voir leurs proches. Amnesty International craint qu'ils ne soient torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements.

Selon les informations recueillies, trois Australiens, Abdullah Mustaffa bin Abdul Rahim Aiob, son frère Mohammed Illias bin Abdul Rahim Aiob et Marek Samouslki, un Britannique, Rasheed Shams Laskar, et un Danois, Kinith Sorenson, ont été appréhendés le 15 octobre par des membres des forces de sécurité en tenue civile, qui ont fait irruption dans le complexe de bâtiments de la rue al Nahdha, dans la capitale, Sanaa, où résident les cinq hommes. On pense qu'ils sont incarcérés à Sanaa, dans la prison de l'*Al Amn al Siyassi* (la Sécurité politique).

D'après certaines sources, les cinq hommes sont détenus à l'isolement et ne peuvent ni communiquer avec leurs proches, ni consulter un avocat. Amnesty International est très préoccupée par ces informations. Il semble que les autorités yéménites aient autorisé ces hommes à recevoir un nombre limité de visites de représentants de leur consulat, mais qu'elles refusent de les laisser voir leur famille ou des avocats. L'organisation reconnaît que les autorités ont le droit et le devoir de traduire en justice toute personne soupçonnée d'avoir commis une infraction prévue par la loi, mais elle rappelle qu'il est essentiel qu'elles respectent les normes internationales relatives à l'arrestation et à la détention de tels suspects.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International a exprimé à maintes reprises sa préoccupation au sujet de la Sécurité politique au Yémen, dont la politique d'arrestation et de détention est menée dans le plus profond mépris des dispositions du Code de procédure pénale et des obligations du Yémen vis-à-vis du droit international relatif aux droits humains. Les autorités procèdent à des arrestations sans que soient respectées les mesures de contrôle judiciaire prévues par la loi, et les personnes appréhendées sont systématiquement soumises à de longues périodes de détention au secret et d'interrogatoire, au cours desquelles certaines personnes disent avoir été torturées ou soumises à d'autres formes de mauvais traitements. Par ailleurs, des détenus se voient interdire de consulter un avocat et refuser la possibilité de contester la légalité de leur détention devant un tribunal.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux**

**destinataires mentionnés ci-après (en arabe ou dans votre propre langue) :**

- demandez aux autorités de s'assurer d'urgence qu'Abdullah Mustaffa bin Abdul Rahim Aiob, Mohammed Illias bin Abdul Rahim Aiob, Marek Samouslki, Rasheed Shams Laskar et Kinith Sorenson, cinq ressortissants étrangers, ne sont pas soumis à des actes de torture ni à d'autres formes de mauvais traitements en détention ;

- exhortez les autorités yéménites à permettre immédiatement à ces hommes de consulter un avocat, de recevoir la visite de leurs proches et de bénéficier des soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;

- priez instamment les autorités de vous donner des éclaircissements sur la situation de ces hommes au regard de la loi, notamment le motif de leur arrestation, la nature des faits qui leur sont reprochés et l'avancement de la procédure engagée contre eux.

**APPELS À**

Président de la République :

His Excellency General 'Ali 'Abdullah Saleh  
President of the Republic of Yemen  
Sana'a

République du Yémen

**Fax : + 967 127 4147**

**Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président de la République,**

Ministre de l'Intérieur :

His Excellency Dr Rashid Muhammad al-Ali  
Minister of Interior  
Ministry of Interior  
Sana'a

République du Yémen

**Fax : + 967 1 332 511**

**Formule d'appel :**

**Your Excellency, / Monsieur le Ministre,**

Ministre des droits humains :

Her Excellency Kadijah al-Haysami  
Minister of Human Rights  
République du Yémen

**Fax : + 967 1 444 838**

**Formule d'appel :**

**Your Excellency, / Madame la Ministre,**

**COPIES** aux représentants diplomatiques du Yémen dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

APRÈS LE 3 JANVIER 3007,

VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.